

Le CS s'est doté depuis plusieurs années d'**une politique de soutien aux jeunes enseignants-chercheurs et chercheurs**

Ce dispositif a été ensuite étendu aux thématiques « structurantes » et peut intégrer dorénavant des décharges de services. Cette politique trouve ses limites car il cible exclusivement ceux que ne découragent pas une énième demande après l'ANR, une délégation au CNRS, un Congé pour Recherche et Conversion Thématique, un PEPS... Cette individualisation du soutien doit être abandonnée pour

des mesures plus globales et systématiques

visant tous les collègues en début de carrière, au premier rang desquelles un service allégé et une exemption de charges administratives.

La reconnaissance de la Recherche à l'UM2 ne passe pas par la mise en avant de « vedettes » recrutés à prix d'or (si tant est qu'on l'on en trouve les moyens), mais par **l'amélioration des conditions d'exercice de tous** sur l'ensemble de nos missions.

{mospagebreak title=L'intégration de l'IUFM}

L'entrée de la formation des Maîtres à l'Université au terme d'un long processus historique depuis la création des Ecoles Normales ne peut signifier qu'une exigence de qualité, à la fois dans la formation des enseignants mais aussi dans la recherche en Education. Si la recherche en Education n'a pas été prioritairement développée en France depuis des années, on peut penser que la non appartenance des IUFM à l'Université n'y est pas étrangère. Les activités de recherche aujourd'hui à l'IUFM de Montpellier concernent moins de 30 % des personnels et demandent donc à être dynamisées tout en offrant à tous les personnels formateurs du premier et du second degré des conditions pour pouvoir s'investir dans ce cadre, quand ils le souhaitent. L

a formation des Maîtres a besoin d'un projet ambitieux de formation et d'un projet pour soutenir et développer l'innovation et la recherche en Education

La structuration de la recherche à l'échelle régionale ne doit pas exclure nos collègues

exerçant sur des sites excentrés (Béziers, Carcassonne, Mende, Nîmes, Perpignan...), qu'il convient de rattacher à nos pôles, voire à nos laboratoires quand ils n'en disposent pas sur leur site.

Les organismes de recherche ont eux toute leur place dans la structuration de la recherche à l'échelle nationale, par les différents outils mis à la disposition de nos unités mixtes (départements scientifiques, GDR, réseaux...). La méfiance entretenue par la CPU à l'égard des organismes, et singulièrement du CNRS, est un mauvais calcul ouvrant la voie à une concurrence sans coopération, aux gaspillages par duplication. L'opposition entre chercheurs et enseignants-chercheurs est tout aussi suicidaire pour l'Université.